

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2024

Nombre de conseillers		
Effectifs	Présents	Pouvoir(s)
29	23	6

Envoyé en préfecture le 16/05/2024
Reçu en préfecture le 16/05/2024
Publié le **Unanimité**
ID : 076-217604750-20240515-D2024272-DE

Pour : 29
Contre : 0

Le 14 mai 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno GUILBERT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis le 07 mai 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le panneau réservé à la Mairie le 07 mai 2024.

Le quorum étant atteint (15 membres) avec 23 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir			Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
GUILBERT	BRUNO	X			LE BLEIZ-CHATELAIN	CORINNE		X	JEAN MICHEL LEJEUNE
BETOUS	MARYSE	X			DELAHAYE	CHRISTOPHE	X		
QUESNEL	VICTOR	X			EVE	THIERRY	X		
PACHECO	VICTORIA		X	MARYSE BETOUS	COUSIN	SEVERINE	X		
LEJEUNE	JEAN-MICHEL	X			HAREL	NICOLAS	X		
FISSET	VALERIE	X			DELVALLEE	SYLVAIN	X		
LARIDON	THIERRY	X			PARA	DOMINIQUE	X		
JOUTEL	MARIE-THERESE	X			COMTE	ELENA	X		
PEUDEVIN	JEAN-CHARLES		X	THIERRY LARIDON	DUPERRON	ERIC	X		
RIOULT	BERTRAND		X	FRANCIS DEHAYS	MALLET	PASCAL	X		
DEHAYS	FRANCIS	X			CARABY	MARTINE	X		
REBOUL	CATHERINE	X			VALEUX-VAN-HOVE	NATHALIE	X		
DELATTRE	MARIE-CHRISTINE	X			CHOLLOIS	HERVE		X	PASCAL MALLET
PETIT	OLIVIER		X	SEVERINE COUSIN	FOUCHER	XAVIER	X		
LOUVET	ISABELLE	X							

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

DCM 2024-27
RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES
EXERCICE 2024 – SORTIE D'ACTIF
CESSION D'EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 16/05/2024

Reçu en préfecture le 16/05/2024

Publié le

ID : 076-217604750-20240515-D2024272-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant que les travaux de réhabilitation du Gymnase Nicolas FLEURY avaient impliqué un transfert de certains équipements au SIVOM afin de permettre le maintien des activités de basket ;
Considérant que lors des travaux a été mise en avant la possible altération de certains des équipements dont les panneaux de basket achetés en 2009 si ces derniers devaient être réinstallés à Franqueville-Saint-Pierre ;
Considérant que le SIVOM ayant confirmé que ces mêmes équipements lui permettaient de faire face à des demandes régulières de ses utilisateurs ;
Considérant qu'au sein des équipements cédés (pupitre, panneaux de basket et afficheurs) seuls les afficheurs acquis en 2018 ne seront pas totalement amortis ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Bruno GUILBERT, Maire et de Monsieur Victor QUESNEL, Adjoint aux Finances ;
Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la sortie de l'actif communal et de céder à titre gracieux au SIVOM les équipements suivants :

SORTIE D'ACTIF - CESSION					
N°inventaire comptable	ANNEE	ARTICLE BUDGETAIRE	MARQUE MODELE	PRIX BRUT ACQUISITION	PRIX CESSION HT
2018-032	2018	2188	PUPITRE SCOREPAD 230V	960,00 €	- €
2009075	2009	2188	PANNEAUX DE BASKET BODET	4 308,02 €	- €
2018-056	2018	28188	AFFICHEURS SCOREPAD BT6002C	3 301,55 €	- €
				8 569,57 €	- €



Pour copie conforme au registre
Le 15 MAI 2024

Le Maire,
Bruno GUILBERT